

ARRETE PROVISOIRE

REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT
06 rue du Savert

Le Maire de Le Plessis Belleville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-24, L.2213-1 et suivants, les articles 2521-1 et suivants, fixant les pouvoirs de Police des Maires,

Vu le Code de la Route, article R. 411-8 fixant les pouvoirs de police des Maires en matière de circulation et de stationnement,

Attendu que Madame DANJOU Nelly doit procéder à son emménagement,

Vu l'emprise de chantier et les caractéristiques de la voirie, il est nécessaire d'assurer la sécurité du chantier et du public,

Considérant qu'il y a lieu d'améliorer la circulation, la sécurité des usagers et du chantier.

ARRETE

Article n°1 : Le présent arrêté prend effet du 7 au 8 mai 2026 devant le 06 rue du Savert.

Article n°2 : La circulation sera restreinte au droit du chantier. La vitesse est limitée à 30 km/h. Le stationnement est interdit sur les places de stationnement devant les 4 et 6 rue du Savert sauf camion de déménagement et véhicules de secours.

Article n°3 : La signalisation réglementaire sera apposée et entretenue sur place par Madame DANJOU.

Article n°4 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et les contrevenants poursuivis conformément à la Loi.

Article N°5 : Tout véhicule stationné sera considéré comme gênant et pourra être mis en fourrière.

Article n°6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Le Plessis Belleville.

Article n°7 : Monsieur le chef de la Police Municipale de Le Plessis Belleville et les agents placés sous ses ordres, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Nanteuil le Haudouin et les gendarmes relevant de son autorité, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article n°8 : Il sera notifié à :

Monsieur le Chef de la Police Municipale de Le Plessis Belleville,
Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Nanteuil le Haudouin,
Madame DANJOU,
Monsieur le Directeur des Services Technique de Le Plessis Belleville.

Le Plessis Belleville,
Le 23 avril 2026,
Le Maire, Christian KORELL,

